



# Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes

## Comité de pilotage

### Termes de référence

*Approuvé le 20 février 2024*

**Processus:** Un groupe de travail composé de tous les membres du Comité de pilotage actuellement éligibles a élaboré le présent mandat du Comité de pilotage de l'Accélérateur mondial à l'issue de plusieurs séries de discussions et de commentaires écrits. La version finale a été approuvée lors de la première réunion du Comité de pilotage de l'Accélérateur mondial le 20 février 2024.

## 1. Contexte

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes (Accélérateur ou AM ci-après) est une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies lancée en septembre 2021 pour aider les pays à faire face à des crises multiples, à accélérer la reprise économique tout en investissant dans le développement social et la transition verte, et à se préparer aux défis actuels et futurs (formalisation, emploi des jeunes, égalité des sexes, transition verte, économie numérique, etc.) L'Accélérateur mondial vise à soutenir la création d'emplois décents, l'extension de la protection sociale aux personnes actuellement exclues et à faciliter des transitions justes pour tous. Cette initiative multipartite est également un moyen de parvenir à une forme de coopération multilatérale plus efficace et mieux coordonnée, un impératif pour faire face aux crises actuelles et futures.

L'Accélérateur mondial repose sur **trois piliers complémentaires qui se renforcent mutuellement** et qui aident les pays à progresser à partir de leurs points de départ respectifs :

- Pilier 1 : élaboration et mise en œuvre, au niveau national, de **politiques et de stratégies** intégrées et coordonnées en matière d'emploi et de protection sociale qui facilitent les transitions justes ;
- Pilier 2 : mise en place de cadres de financement nationaux et mobilisation de **ressources publiques et privées nationales et internationales** pour investir dans la protection sociale universelle et dans des interventions en faveur d'un emploi inclusif, respectueux de l'environnement et sensible à la dimension de genre ; et
- Pilier 3 : renforcement de la **coopération multilatérale** en matière d'emploi et de protection sociale pour des transitions justes, y compris avec les institutions financières internationales (IFI) afin d'apporter un soutien mieux coordonné aux pays.

## **Composantes de la structure de gouvernance de l'Accélérateur mondial :**

La structure de gouvernance de l'Accélérateur mondial est composée de trois organes principaux : le Comité de pilotage, le Dispositif d'Appui Technique et les Comités de pilotage nationaux.

En plus de ces trois organes principaux, la structure de gouvernance se coordonnera avec les structures de gouvernance de différents flux de financement. Voir l'annexe 2.

- I. **Comité de pilotage (CP)** : Au niveau mondial, un Comité de pilotage composé de gouvernements de pays pionniers, des Nations Unies, de partenaires sociaux, de banques publiques de développement, de donateurs et de la société civile fournira une orientation stratégique à toutes les activités de l'Accélérateur mondial.
- II. **Dispositif d'Appui Technique (DAT)** : Le Dispositif d'Appui Technique est composé d'une équipe de coordination (FAO, OIT, PNUD, UNICEF, ONU Femmes et PAM), de pôles d'expertise régionaux et globaux et d'équipes nationales chargées d'un portefeuille d'activités de coopération au développement. Le DAT opère aux niveaux mondial, régional et national pour faciliter et soutenir la mise en œuvre de l'Accélérateur, s'appuyer sur les capacités existantes et renforcer le soutien, le cas échéant, aux équipes de pays des Nations Unies dirigées par les coordonnateurs résidents des Nations Unies. L'équipe de coordination du DAT est le secrétariat officiel du CP. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur les rôles et les responsabilités du DAT.
- III. **Comités de pilotage nationaux (CPN)**: Les comités de pilotage nationaux sont composés des ministères participants, des partenaires sociaux, de la société civile et sont soutenus par les Coordinateurs Résidents et les agences des Nations Unies participantes, les banques de développement, les donateurs, et d'autres acteurs, le cas échéant. Les CPN sont présidées par le ministère ou l'institution gouvernementale chef de file, qui doit avoir un fort pouvoir de mobilisation. Il est important que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile soient impliqués d'une manière effective. Dans la mesure du possible, le CPN doit s'appuyer sur les structures nationales de coordination et de dialogue existantes et peut comprendre des comités au niveau politique (niveau ministériel) et au niveau technique.

Les responsabilités du CPN sont les suivantes :

- a. Superviser les diagnostics initiaux et la conception de la feuille de route nationale.
- b. Soutenir, suivre et examiner la mise en œuvre de la feuille de route afin d'assurer une mise en œuvre de qualité, ainsi que la cohérence avec la stratégie nationale et les priorités de développement.
- c. Assurer la synergie entre les ministères participants, les donateurs, les banques de développement, les agences des Nations Unies, le secteur privé, les partenaires sociaux et la société civile, ainsi que la cohérence avec les stratégies nationales et la feuille de route.
- d. Examiner et valider les rapports sur les résultats et l'impact et les soumettre au service d'appui technique pour examen et consolidation des résultats et de l'impact.

## 2. Objectif et activités du groupe de pilotage de l'Accélérateur mondial

L'Accélérateur mondial sera dirigé au niveau global par un groupe de pilotage. Ce dernier est composé des gouvernements des pays pionniers, des partenaires sociaux, des banques publiques de développement, des donateurs, des Nations Unies et de la société civile.

Les principales fonctions proposées pour le groupe de pilotage de l'accélérateur sont les suivantes :

### Orientations stratégiques pour l'Accélérateur :

- Veiller à ce que les activités et le financement de l'Accélérateur mondial soient à tous moments alignés sur la **stratégie de mise en œuvre**.
- Fournir une **orientation stratégique à l'Accélérateur mondial**, sur la base des mises à jour régulières du Dispositif d'Appui Technique et des Comités de pilotage nationaux.
- Fournir des conseils sur **l'alignement et la cohérence** de l'Accélérateur mondial avec d'autres initiatives des Nations Unies et internationales dans le domaine de la protection sociale, de l'emploi et des transitions justes.
- Élaborer des **directrices communes de priorisation** qui s'appliquent à tous les cycles de financement.
- Assurer la **collaboration avec les initiatives de financement et les partenariats** qui soutiennent la mise en œuvre de l'Accélérateur (par exemple, l'Engagement multipartite pour la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial et le « Social Protection and Jobs Compass » de la Banque mondiale, (M-GA) le Fonds conjoint pour les ODD, etc.)
- Faciliter **l'intégration des nouveaux pays pionniers, des partenaires au développement et des autres membres** de l'Accélérateur.
- Fournir des **conseils sur les cycles de financement** et les activités mondiales. Les propositions soumises aux différents cycles de financement seront communiquées au CP à titre d'information, et les évaluations et notes des pairs seront partagées à des fins d'orientation stratégique.
- Le CP examine et approuve ses propres **Termes de référence**.

### Suivre les progrès au niveau national et mondial :

- Le CP reconnaîtra le **cadre de résultats** finalisé pour l'Accélérateur mondial.
- Le CP recevra des **mises à jour sur les progrès** réalisés dans les pays pionniers et l'impact consolidé de l'Accélérateur sur la base d'un cadre de résultats commun.
- Le CP examinera, fournira des commentaires et approuvera les **rapports annuels** sur les progrès et l'impact.
- Il assurera la cohérence et identifiera les synergies possibles entre les projets de l'Accélérateur et conseillera sur le soutien technique et financier supplémentaire nécessaire.
- Il diffusera **l'impact** consolidé de l'Accélérateur et les bonnes pratiques émergeant des pays pionniers. Il partagera/mettra en valeur les résultats et l'impact obtenus (tels que l'extension de la protection sociale, la création d'emplois décents, la formalisation, la réduction de la pauvreté, l'augmentation de l'espace fiscal, etc).
- Le Comité de pilotage veillera à ce que la planification et la mise en œuvre du programme soient basées sur les **principes** mentionnés dans la stratégie globale de mise en œuvre de l'Accélérateur, y compris l'égalité des sexes et les droits de l'homme, le principe de ne laisser personne de côté (« Leave no one behind ») et les normes internationales du travail.
- Le CP analysera les résultats des **évaluations indépendantes** de l'Accélérateur mondial.

### Connaissance globale et diffusion des résultats et des données probantes :

- Le Comité de pilotage recevra et analysera des informations sur le **développement de connaissances globales et de produits de recherche, de manuels et d'outils**, ainsi que sur le travail analytique au niveau national pour promouvoir les bonnes pratiques. Il s'agit notamment d'un observatoire mondial (tableau de bord) qui mesurera plus spécifiquement les écarts de financement pour parvenir à la protection sociale universelle et à l'emploi décent dans les pays pionniers.
- Il contribuera à la **diffusion de ces produits**.
- Peut **suggérer** de nouveaux produits et outils de connaissance.

### Promotion et mobilisation des ressources :

- Le CP **encouragera les investissements** dans l'extension de la protection sociale et la création d'emplois décents pour faciliter les transitions justes, en s'appuyant sur les données probantes produites par l'Accélérateur.
- Il sera un fervent défenseur de la **solidarité internationale** et soutiendra des mesures concrètes pour mettre cette solidarité en pratique.
- Mobilisera activement des **fonds internationaux** pour la protection sociale et l'emploi décent, afin de compléter et de soutenir les efforts de mobilisation des ressources nationales.
- Les initiatives mondiales de plaidoyer seront également adaptées aux **contextes nationaux** afin de convaincre toutes les parties prenantes au niveau national.
- Le CP associera l'Accélérateur mondial aux débats mondiaux sur l'accélération des ODD, le financement du développement, la justice sociale, etc.
- Soutenir la préparation d'événements dans le cadre des Initiatives à fort impact (High Impact Initiative)
- Assurer la cohérence avec l'USP2030 (voir annexe 3).
- Fournir des conseils sur les stratégies de mobilisation des ressources proposées par le DAT.

## 4. Création et composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage de l'Accélérateur est composé de membres actuels, de membres et d'observateurs représentant les :

- Gouvernements des pays pionniers
- Donateurs/partenaires au développement
- Banques publiques de développement
- Agences des Nations Unies
- Partenaires sociaux (représentants des travailleurs et des employeurs)
- Organisations de la société civile

Seuls les membres en exercice ont le droit de vote. Les membres font partie d'un groupe d'intérêt commun et peuvent influencer le processus décisionnel. Les observateurs ne font pas partie des groupes d'intérêt commun et ne peuvent contribuer que sur invitation.

La représentation au sein du groupe de pilotage se fera par groupe d'intérêt commun :

- Les sièges avec droits de vote seront limités à 19.
- Ils seront répartis parmi la liste des principaux groupes d'intérêt commun (voir ci-dessus).

- Chacun des 19 représentants des groupes d'intérêt commun ayant un siège au sein du Comité de pilotage a des fonctions décisionnelles et dispose d'une voix.
- Les réunions se tiendront au niveau technique, à l'exception d'une réunion annuelle qui aura lieu au niveau du directeur général principal/assistant Directeur général (troisième niveau de l'organisation).
- L'OIT préside le Comité de pilotage et un coprésident est élu une fois par an.

Le Comité de pilotage est guidé par la mission de l'Accélérateur mondial. Chaque membre en exercice s'efforce d'agir conformément aux priorités de sa propre organisation et de son groupe d'intérêt commun respectifs. La représentation des membres en exercice est pour une période renouvelable d'un an commençant à la première réunion du Comité de pilotage d'une année civile donnée et se terminant à l'ouverture de la première réunion du Comité de pilotage de la deuxième année civile consécutive.

Chaque groupe élaborera son propre processus pour désigner un représentant et un suppléant pour chacun des sièges du Comité de pilotage. Le(s) représentant(s) et suppléant(s) de chaque groupe doivent faire tout leur possible pour participer à toutes les réunions du comité de pilotage afin de contribuer à garantir une représentation équitable et la continuité des activités de l'Accélérateur mondial.

Un quorum de 60 % ou plus (11 ou plus) des membres en exercice du Comité de pilotage est requis pour qu'une réunion du Comité de pilotage ait lieu. Les membres en exercice du Comité de pilotage peuvent nommer un suppléant pour représenter leur entité/groupe lors d'une réunion du Comité de pilotage. Ces suppléants ont le droit de participer au processus décisionnel à condition que leurs noms soient notifiés par écrit, par courrier électronique, au président (ou coprésident) du Comité de pilotage et au Secrétariat (équipe de coordination du DAT) avant le début de la réunion respective du Comité de pilotage.

Le personnel technique de tous les membres peut être sollicité pour son expertise spécifique et en fonction de l'ordre du jour de chaque réunion du Comité de pilotage. Les membres potentiels (appartenant à l'une des catégories de groupe) et d'autres parties intéressées pourraient être invités à participer en tant qu'observateurs.

Proposition de composition des droits de vote (à discuter) :

	Gouvernements		Organisations internationales		Partenaires sociaux et société civile	
	Pays pionniers	Donateurs/ partenaires au développement	Agences des Nations Unies	Banques publiques de développement	Partenaires sociaux	Société civile
<b>Nombre de droits de vote</b>	5	4	3	1	4	2
<b>Détails</b>			1 membre permanent : OIT  2 membres tournants	1 membre tournant	OIE et CSI 1 organisation de travailleurs et 1 organisation d'employeurs de pays	2 OSC en rotation pour représenter différents groupes (au moins 1 du Sud)

					pionniers en rotation	
--	--	--	--	--	-----------------------	--

### 5. Protocole de prise de décision et de réunions

- L'équipe de coordination du DAT communiquera un projet d'ordre du jour avant la réunion pour commentaires et approbation sur la base d'une procédure d'approbation tacite. Le procès-verbal de la réunion sera distribué par courrier électronique.
- Les points de décision seront identifiés dans l'ordre du jour de chaque réunion. Il peut s'agir de l'adoption du mandat, de l'adoption du rapport annuel, de recommandations de propositions à financer, de produits de connaissance et d'outils à développer.
- Le groupe de pilotage cherchera à prendre des décisions par consensus. Lorsqu'un consensus ne peut être atteint, un vote à la majorité des deux tiers est requis.
- Le Comité de pilotage de l'Accélérateur mondial organisera au moins une réunion par an. Il peut tenir des réunions supplémentaires à la demande d'un membre actif ou du mécanisme de soutien technique, et en fonction des activités du CP, telles que l'organisation d'événements de haut niveau et de cycles de financement, pour lesquels des sessions spécifiques seront organisées.
- Les réunions se dérouleront en anglais (nous pouvons envisager la possibilité d'une traduction automatique des transcriptions).

## Annexe 1. Rôles et responsabilités au sein du Dispositif d'Appui Technique (DAT)<sup>1</sup>

Le DAT est chargé d'accompagner la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial. Celui-ci est composé d'une équipe de coordination qui supervise la gestion de toutes les activités DAT, d'un pôle d'expertise mondial et régional multi-agences et d'un portefeuille d'activités nationales de coopération au développement, y compris les programmes conjoints des Nations Unies (UNJP), dans les pays pionniers.

### a) Équipe de coordination DAT

Depuis janvier 2024, l'équipe de coordination comprend la FAO, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF, ONU Femmes et le PAM.

L'équipe de coordination est chargée de :

- La planification, la coordination et la supervision des activités de l'Accélérateur, y compris la coordination du soutien technique aux pays si nécessaire, le développement continu d'un portefeuille de coopération au développement, le développement de partenariats avec des agences de développement et des banques qui souhaitent aligner leurs programmes sur l'Accélérateur, ainsi que le suivi et l'évaluation mondiaux de l'Accélérateur. Le soutien aux pays sera fourni conformément aux cadres de responsabilité des HQ/RO/CO et en soutien aux initiatives régionales existantes, telles que les *Issue Based Coalitions (IBCs)* et autres structures régionales, afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la coordination.
- Mobilisation des ressources : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources mettant fortement l'accent sur le soutien au travail au sein des pays pionniers et sur l'appui technique du système des Nations Unies.
- Communications et visibilité pour sensibiliser les professionnels du développement et leurs homologues nationaux au niveau d'ambition et aux activités prévues de l'Accélérateur mondial, ainsi qu'à son potentiel et à ses impacts obtenus.
- Développer et mettre en œuvre le cadre général de suivi et d'évaluation aux niveaux mondial et national, tester son adéquation et son aptitude à être utilisé ou adapté dans les pays pionniers et assurer le fonctionnement avec un outil de suivi des résultats pour collecter les données accessibles en temps opportun nécessaires au cadre de suivi et d'évaluation et rapports connexes.
- Création du comité de sélection pour les le volet du Fonds conjoint des ODD sur l'emploi décent et la protection sociale universelle pour des transitions justes, qui sera composé d'un groupe de spécialistes internes et externes au pôle d'experts pour diriger l'examen des propositions de projets reçues.
- Consolidation des résultats des projets soutenus par l'Accélérateur pour suivre les investissements des pays et de la communauté internationale dans la protection sociale universelle, la création d'emplois et une transition juste, et pour suivre les progrès vers la réalisation des ODD et d'autres indicateurs cibles, notamment par la publication annuelle des résultats.
- Gestion et diffusion des connaissances, y compris des événements périodiques qui facilitent l'échange et l'expérience entre les pays, et le développement de publications liées à des sujets

---

<sup>1</sup> Cette annexe est tirée des termes de référence du TSF et constitue un langage convenu.

émergents dans les opérations de l'Accélérateur, tels que la formalisation, la fiscalité, le financement et l'extension de la protection sociale.

L'équipe de coordination du DAT a les fonctions et responsabilités suivantes au sein du volet de financement du Fonds conjoint des ODD : <sup>2</sup>

- Élaborer un plan de travail et un plan budgétaire pour examen et recommandation par le CP et approbation finale par le Comité de pilotage opérationnel du Fonds conjoint des ODD ;
- Consolider les rapports d'avancement sur une base annuelle/régulière selon les besoins, tandis que les rapports financiers sont consolidés et partagés par le Secrétariat du Fonds conjoint des ODD comme convenu dans les Arrangements Administratifs Standard ;
- Élaborer avec le Secrétariat du Fonds conjoint des ODD les descriptions des appels et des cycles de financement qui comprennent, entre autres, les processus de demande, les orientations et les modèles pour les propositions, les critères de sélection, la qualité et d'autres exigences techniques ;
- Fournir des conseils techniques sur la méthodologie d'examen des propositions et coordonner l'examen technique, en consolidant les résultats et en présentant des recommandations pour la sélection des propositions et l'allocation des ressources ;
- Faciliter l'alignement et la création de synergies entre ce flux de financement et d'autres priorités thématiques du Fonds et soutenir la réalisation des résultats transversaux connexes du Fonds (localisation, genre, jeunesse, données des ODD, LNOB) ;
- Coordonner l'appui technique aux niveaux mondial et régional pour soutenir l'obtention de résultats transformateurs au niveau des pays, y compris l'apprentissage et la gestion des connaissances (outils, recherche, études) et/ou le déploiement de l'expertise pour fournir une assistance technique plus ciblée aux équipes nationales de mise en œuvre du programme dans les pays pionniers ;
- Effectuer des examens techniques des rapports annuels et finaux du programme conjoint, ainsi que d'autres mises à jour sur les progrès réalisés, afin de fournir une analyse technique consolidée, y compris l'identification des meilleures pratiques, des enseignements tirés et des domaines à améliorer ou dans lesquels investir davantage ; mettre en œuvre le cadre mondial des résultats de l'accélérateur et consolider les résultats et l'impact.

#### b) Pôle d' Experts<sup>3</sup>

L'objectif du pôle d'experts est de fournir aux pays le soutien technique nécessaire pour compléter l'expertise existante en matière d'emploi et de protection sociale au niveau national. Cela comprend une expertise sur les questions clés des opérations de l'Accélérateur (transitions justes, économie des soins, formalisation, financement et autres domaines prioritaires). Il est important de noter que les agences fournissant un soutien par l'intermédiaire du pôle d'experts auront différentes modalités pour fournir un soutien technique dans les pays, y compris ceux dotés de structures régionales décentralisées, ainsi que ceux ayant une plus grande proportion d'expertise basée au siège. Des mécanismes solides pour mener à bien ce travail existent dans de nombreuses régions et continueront à fournir ce soutien dans le cadre des modalités plus larges du pôle d'experts. L'équipe de coordination a la responsabilité de développer une compréhension des structures et de l'expertise existantes au sein du système et de faciliter, si nécessaire, l'accès des pays aux experts du système,

---

<sup>2</sup> Ceci provient des termes de référence de la fenêtre commune du Fonds SDG sur les emplois décents et la protection sociale universelle.

<sup>3</sup> Ce point est tiré des termes de référence du DAT et est accepté.

qui peuvent être mobilisés au sein de l'équipe de coordination et d'autres organisations, afin de répondre aux besoins des pays et rassembler l'expertise appropriée pour apporter un appui dans la résolution de défis nationaux, tout en élaborant des orientations normatives pour soutenir les programmes conjoints. Le pôle d'Experts aidera à :

- Répondre aux demandes des équipes nationales des pays en matière d'expertise nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des projets dans le pays.
- Fournir un examen expert sur les propositions de projets soumises au volet du Fonds conjoint des ODD pour des emplois décent et une protection sociale universelle en tant que membres d'un comité de sélection.
- Renforcer les capacités à travers la participation à des ateliers techniques et régionaux spécialisés et à des échanges d'informations, y compris des initiatives d'apprentissage Sud-Sud.
- Contribuer aux publications de recherche organisées par l'équipe de coordination sur des sujets émergents clés, tels que garantir des transitions justes, développer l'économie des soins, la formalisation, la numérisation et autres.

c) Équipes pays en charge d'un portefeuille d'activités de coopération au développement :

Le cœur du DAT se situe au niveau des pays, avec des équipes nationales comprenant des agences des Nations Unies dirigées par le coordonnateur résident des Nations Unies. Les équipes nationales dirigeront l'élaboration d'une stratégie d'engagement et d'un plan d'action, et développeront un portefeuille associé d'activités de coopération au développement qui peuvent prendre les formats suivants :

- Projets lancés sous les auspices de l'Accélérateur dans des pays pionniers, y compris ceux financés par le volet du Fonds conjoint des ODD pour l'emploi décent et la protection sociale universelle pour des transitions justes.
- D'autres interventions, y compris les programmes existants, examinés et (réalignés) avec le cadre de suivi et d'évaluation de l'Accélérateur mondial.

## Anexe 2. Flux de financement de l'Accélérateur mondial

Le budget du Global Accelerator sera financé par une combinaison des sources financières suivantes :

- I. **Une volet du Fonds conjoint pour les ODD sur les emplois décents et une protection sociale universelle** qui organisera des cycles de financement pour lancer des programmes conjoints des Nations Unies dans les pays pionniers en tant que flux catalytiques. De plus, ce volet réserve et transfère certaines ressources pour soutenir l'équipe de coordination et le pôle d'Experts de l'Accélérateur mondial. Il fournira un investissement catalytique et contribuera à démontrer les résultats et l'impact de l'approche de l'Accélérateur, tout en attirant des ressources supplémentaires. Le Comité de pilotage opérationnel du Fonds conjoint des ODD est responsable de la gestion et de la surveillance de ce volet, notamment en prenant des décisions sur son lancement et son opérationnalisation, en approuvant les allocations de financement et les programmes conjoints dans ce cadre, en assurant la coordination des partenariats et la mobilisation des ressources et autres fonctions connexes conformément aux termes de référence du Fonds et ses orientations opérationnelles. Le Comité de pilotage opérationnel reçoit des recommandations techniques de l'équipe de coordination du mécanisme de soutien technique ou de l'équipe de gestion dans le cas du M-GA, ainsi qu'un soutien programmatique du Secrétariat du Fonds conjoints des ODD.
- II. **L'engagement multipartite pour mettre en œuvre l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes et le « Jobs and Social Compass » de la Banque Mondiale (M-GA).** Le M-GA est un mécanisme technique et financier intégré qui favorise la collaboration entre les organisations des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires désireux de faire progresser les objectifs communs de l'Accélérateur mondial et du « Jobs and Social Compass » de la Banque mondiale. Le financement est assuré par deux volets distincts : i) le Fonds conjoint des Nations unies pour les objectifs de développement durable et ii) le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour la protection sociale adaptative et la dynamique de réponse sociale rapide (RSR-ADSP UTF). Le M-GA sera mis en œuvre par le biais de cycles de financement spécifiques ouverts aux équipes de la Banque mondiale et des Nations Unies dans les pays pionniers (et non pionniers) où les Nations unies et la Banque mondiale soutiendront conjointement les homologues nationaux dans la conception et la mise en œuvre de l'Accélérateur et du Compass.
- III. **Les programmes conjoints des Nations Unies** développés localement. Les coordinateurs régionaux des Nations Unies et les agences participantes peuvent compléter les ressources reçues du Fonds conjoint des Nations Unies des ODD et du M-GA en mobilisant des donateurs locaux pour soutenir un programme commun des Nations Unies en rapport avec l'Accélérateur.
- IV. **Les projets autonomes des agences des Nations Unies et des fonds multipartenaires** aux niveaux national, régional et mondial pour soutenir la théorie du changement de l'Accélérateur ; ces projets contribueraient à soutenir la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial au niveau national, tout en garantissant les ressources nécessaires à la coordination technique de l'initiative, à la mise en place du cadre de résultats et à l'établissement de données probantes.

- V. **Ressources financières supplémentaires fournies par les partenaires financiers et au développement** (par exemple, les délégations de l'UE, la Banque mondiale, l'Agence française de développement, la KfW, la GIZ, etc.) désireux d'aligner les programmes bilatéraux et multilatéraux nouveaux ou en cours avec les feuilles de route de l'Accélérateur mondial dans les pays pionniers. La plupart de ces ressources seraient dirigées vers le pays sous la forme d'un soutien budgétaire et de prêts, mais le système des Nations unies pourrait, dans certains cas, fournir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre. Le DAT a créé un groupe de travail sur les banques publiques de développement (BPD) afin de partager les expériences des pays et d'élaborer un programme de recherche commun sur les investissements sociaux qui sera promu lors du Sommet de la finance en commun (FICS). Le cadre de résultats de l'Accélérateur permettra de saisir ces contributions, même si elles ne sont pas acheminées par l'intermédiaire du programme commun des Nations Unies.
- VI. **Contributions en nature et détachement de personnel.** Les partenaires de développement peuvent détacher du personnel ou apporter des contributions en nature à l'équipe de coordination mondiale de l'accélérateur, au pôle d'expertise ou aux équipes nationales. Cela inclut le programme *JPO*.
- VII. **Ressources du budget ordinaire des agences des Nations Unies participantes.** Les agences des Nations Unies participant au DAT ont accepté de consacrer du temps de leurs collaborateurs à la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial.

Outre les sources de financement susmentionnées, la plupart des ressources destinées à l'Accélérateur mondial seront générées par les pays pionniers eux-mêmes, conformément à la feuille de route de financement de l'Accélérateur. Grâce à ses piliers de financement et d'intégration des politiques, l'Accélérateur devrait générer les ressources nationales nécessaires (tant publiques que privées) pour parvenir à une protection sociale universelle, à la création d'emplois et à la formalisation, ainsi qu'à des transitions justes. Cet « effet catalyseur » se produira, par exemple, en aidant les gouvernements à améliorer la gestion des finances publiques des programmes nationaux d'emploi et de protection sociale, en augmentant les budgets sociaux publics, en créant des incitations pour que les entreprises se formalisent et pour que les travailleurs et les employeurs financent la sécurité sociale d'une manière durable, etc. L'Accélérateur mondial identifiera et développera également des ensembles de mesures combinées (basées sur des exemples concrets tels que Monotax) qui peuvent générer des rendements économiques, sociaux et fiscaux élevés.

### **Annexe 3. Liens avec USP2030**

Sur la base des discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier technique et stratégique « USP2030 et l'Accélérateur mondial » les 27 et 28 septembre 2023, les liens suivants ont été identifiés :

- USP2030 peut contribuer à l'assistance technique fournie dans le cadre de l'Accélérateur grâce i) à son réseau de membres et ii) à l'expertise transversale produite par les groupes de travail d'USP2030 (sur la protection sociale et le financement, le changement climatique, les transformations numériques, etc.)
- Ceci est assuré par la représentation des membres d'USP2030 dans la structure de gouvernance de l'Accélérateur à tous les niveaux, en particulier le pôle d'expertise, les équipes nationales et le Comité de pilotage.
- Les connaissances et les expériences générées par la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial peuvent alimenter le groupe d'expertise constitué par USP2030, en particulier dans le cadre d'un travail conjoint avec les pays.
- L'USP2030 peut soutenir la diffusion de ces connaissances et expériences.
- USP2030 a une représentation et une portée limitées au niveau national. Pour pallier ce problème, les membres d'USP2030 qui sont présents dans les pays pionniers seront impliqués dans la mise en œuvre de l'Accélérateur.
- De son côté, l'équipe de coordination du DAT tiendra USP2030 informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial.